



## **Procédure de gestion des NAT/PAT à l'Université de La Réunion**

# Bonnes pratiques informatiques

Avant-propos.....	3
Commission.....	3
Circuit de validation.....	3

## Avant-propos

Ce document a été réalisé suite aux nombreuses demandes d'ouverture des accès depuis Internet vers certains serveurs, machines ou automates présents dans nos réseaux.

## Groupe de valideurs

Le but de ce groupe est de statuer sur la recevabilité d'une demande et de lui donner un avis favorable ou défavorable.

Afin d'être le plus efficient possible, ce groupe est composée des acteurs de la chaîne de sécurité de l'information. Notamment afin de ne pas oublier un critère qui pourrait être important.

Ce groupe est composée au minimum de :

- le Délégué à la Protection des Données (DPD)
- le VP des Usages du Développement du Numérique (VPUDN)
- le Directeur de la DSI
- le Directeur de la DUN
- le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)

## Circuit de validation

### Création de la demande

L'utilisateur énonce une demande par courriel en l'adressant à un outil de gestion et de suivi de ticket via [flux-reseau@support.univ-reunion.fr](mailto:flux-reseau@support.univ-reunion.fr)

La demande sera motivée et devra détailler les besoins afin de justifier l'importance et la pertinence du service, composée au moins des éléments suivants :

- adresse IP interne concernée
- port (service) devant être accessible depuis Internet
- services administratifs/techniques impactés (origine interne de la demande)

- le cas échéant, présence d'un prestataire : nom de société et courriel

## Circuit de la demande

Chaque personne du groupe recevra un courriel notifiant la présence d'une nouvelle demande. Un avis sera énoncé sous forme de commentaire par chaque personne de la commission.

Dès trois avis identiques exprimés, la demande passera à l'étape suivante, qui consiste à :

- au moins 3 avis défavorables, refuser la demande en notifiant le demandeur, et clôturer le ticket
- au moins 3 avis favorables, accepter la demande, et la transférer à l'équipe de l'Infrastructure Centrale de la DSI (SIC) afin de procéder à l'implémentation technique.